

RÈGLEMENT 2025 INFINITY TRAIL LAVAL – 27-28-29 JUIN 2025

L'Infinity Trail de Laval est organisé par l'Office de tourisme de Laval Agglomération, avec l'accord de Trail The World, propriétaire de la marque Infinity Trail et du circuit national.

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Les Infinity Trail Backyard Ultra sont des événements du calendrier des Backyard Ultra dans le Monde dont la Big's Dog Backyard Ultra aux USA est à l'origine de ce concept et la grande finale.

Créé par Lazarus Lake, l'organisateur de la célèbre et mythique Barkley dans le Tennessee, le principe est très simple :

- Le parcours est une boucle de 6,706 km.
- Il y a un départ toutes les heures. Il faut ainsi faire la boucle en moins d'une heure. Si vous la terminez avant, vous pouvez vous reposer en attendant le départ de la prochaine boucle. Exemple : si vous terminez la 1ère boucle en 45 minutes, vous avez 15 minutes avant le prochain départ. Si vous terminez la boucle en 58 minutes, vous n'aurez que 2 minutes de repos avant le prochain départ.
- Le but est simple : faire le plus de boucles possibles dans les temps.
- Le vainqueur est la dernière personne à réussir à faire une boucle complète.

Pourquoi la distance de 6,706 km ?

Car Laz voulait une boucle à faire 24 fois (donc en 24 heures) pour que ça fasse 161 km soit 100 miles tout pile (distance mythique aux USA). Mais vous pouvez la faire bien plus que 24 fois...

Article 2 : Inscription

2.1 Dossards

Les inscriptions se font exclusivement en ligne en vous rendant dans l'onglet "inscription" de notre site internet www.infinitytrail.fr et <https://www.laval-tourisme.com/> jusqu'à 10 jours avant le début de chaque épreuve (sous réserve de disponibilité)

Le nombre de dossards disponibles sera de 160 pour la 1ère édition de Laval.

Liste d'attente : une fois le quota de dossards atteint, une liste d'attente sera mise en place pour pallier tout désistement. Les repêchages se feront dans l'ordre d'inscription de la liste d'attente. Une fois le repêchage lancé, vous avez 24h pour valider votre inscription sinon elle est perdue. À moins de 10 jours avant l'événement, il n'y aura plus de repêchage.

Cependant, si des coureurs inscrits sur cette liste d'attente ont déjà été bénévoles sur l'un de nos événements, ils pourront passer en priorité. (Nous contacter).

L'organisation se garde quelques dossards en plus du quota indiqué.

2.2 Tarifs

Infinity Trail LAVAL : 98 euros, comprenant :

- La participation à un événement mythique, l'expérience Infinity Trail !
- Un parcours 100 % trail balisé avec présence de signaleurs.
- Un dossard personnalisé avec puces et système de chronométrage.
- Une photo souvenir 10x15 en tirage instantané professionnel et personnalisée.
- Lot de bienvenue LOCAL.
- Lot de non-finisher LOCAL (minimum un tour).
- Une médaille Infinity trail par paliers
- Des ravitos LOCAUX toutes les heures et ravitos gourmands toutes les 3 à 4 heures.
- Un ravito réconfort pour les non-finishers restant sur place !
- Une boisson offerte pour bien récupérer !
- Une équipe de kinés, de secouristes et de précieux bénévoles à votre disposition !
- Une zone de ravitaillement extérieure uniquement dédiée aux participants et accompagnateurs avec tables, chaises sous barnums + aire libre sur herbe + douches et toilettes.
- Nomade Guinguette, le décor est posé, viens t'ambiancer !
- Et on ne vous dit pas tout...

2.3 Remboursement partiel en cas de désistement

Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre le départ, pour n'importe quel motif, et sans avoir souscrit à l'assurance annulation, nous vous proposons un remboursement partiel selon la date de votre annulation :

- Si vous annulez plus de 2 semaines avant le début de l'épreuve, merci de contacter l'organisation qui pourra redistribuer votre dossard et vous rembourser à hauteur de 80 % suivant le nombre d'inscrits en liste d'attente (Si le nombre d'inscrits en liste d'attente n'est pas suffisant, nous vous remboursons 50% du montant payé (hors frais de service).
- Si vous annulez dans les deux dernières semaines, aucun remboursement ne sera possible.

ATTENTION : aucun transfert de dossard possible

Assurance annulation : si vous souhaitez vous assurer, nous proposons une assurance annulation avec nos partenaires lors de la procédure d'inscription. (Voir article 16).

Remboursement exceptionnel :

Dans le cas où une femme devient enceinte entre son inscription et l'événement, et sur présentation d'un justificatif médical, le remboursement sera intégral.

Article 3 : Chronomètre, Classement et vainqueur.e

Chaque événement sera sans classement et vous n'aurez que votre nombre de tours indiqué dans un tableau récapitulatif à la fin de l'événement.

La dernière personne à effectuer un tour complet dans le temps imparti est déclaré vainqueur et met fin à l'épreuve, les autres participants étant assimilés à un DNF.

Si aucune personne n'arrive à terminer seule un dernier tour, aucun vainqueur n'est déclaré.

Article 4 : Départs

Le départ sera donné à 18h PRÉCISES vendredi 27 juin.

Chaque départ a lieu précisément 1 heure après le précédent départ.

Au top départ, tous les participants devront être dans la zone de départ sans quoi il sera impossible de prendre le départ de la boucle. Tout départ en retard est donc interdit.

Un décompte avant le départ sera indiqué aux participants : 3 minutes, 2 minutes et une minute avant le départ.

Article 5 : Le Parcours

Sauf pour un "besoin naturel" (des toilettes seront disponibles dans la zone de départ/arrivée), les participants ne doivent en aucun cas quitter le parcours. Tout écart de la boucle balisée ou non pointage entraîne directement la disqualification.

Seuls les coureurs en course et l'équipe organisatrice sont autorisés à emprunter le parcours sur toute la durée de l'épreuve.

Chaque boucle doit être terminée dans l'heure pour être comptée, y compris la boucle finale.

Des signaleurs fixes et mobiles seront présents sur toute la durée de l'épreuve.

Le parcours sera entièrement balisé de façon visible jour et nuit.

Article 6 : Assistance

L'assistance est autorisée uniquement sur la zone de repos qui sera juste à côté de la zone de départ / arrivée.

Interdiction d'avoir de l'aide personnelle/assistance sur le parcours (ravitaillement, frontale, etc.)

Article 7 : Logistique sur place – Lieu de départ

Vous pourrez venir vous installer dans la zone de ravitaillement à partir de 16h vendredi 27 juin. L'adresse précise sera transmise quelques jours avant l'évènement.

Cette épreuve pouvant durer plusieurs jours et nuits, vous êtes autonome concernant votre logistique et éventuel campement (dimensions limitées suivant espace disponible) sur place. Vous devez prévoir vos couverts, assiettes et verres, votre éventuelle chaise longue ou table, votre abris si vous n'utilisez pas l'espace mis à disposition sous barnums.

Article 8 : Conditions de participation et justificatif médical

Pour participer et s'inscrire à un événement Infinity Trail, il faut avoir 18 ans ou plus.

Les participants devront obligatoirement justifier soit du PPS de la FFA, soit d'une licence en cours de validité.

Article 9 : Dossards – Photo

Le retrait des dossards sera possible sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ. Ce sera l'occasion de la traditionnelle photo participant, n'hésitez pas à venir accompagné pour garder un souvenir !

Chaque participant devra porter son dossard au départ de la course et le garder jusqu'à la fin. En absence du dossard visible au départ ou à l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

Article 10 : Matériel obligatoire/interdit

Aucun matériel obligatoire n'est demandé.

Les bâtons et les aides artificielles sont interdits

Article 11 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître y compris sur les documents promotionnels ou publicitaires.

Article 12 : Décharge de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, psychique ou en cas de blessure survenue pendant l'épreuve ainsi qu'en cas de vol ou dégradation sur les biens matériels des participants et / ou accompagnateurs.

Article 13 : Secours / Assistance médicale

Les participants se doivent secours et entraide. En cas de problème, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens d'intervention et ne laisser, en aucun cas, une personne blessée seule (téléphone portable fortement conseillé).

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Article 14 : Respect de l'environnement

Toute personne ne respectant pas l'environnement et qui sera surprise en jetant des emballages, des papiers ou tout autre débris avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionnée par l'organisation.

Article 15 : Respect des participants, des organisateurs et d'autrui

Toute personne ne respectant pas un ou des participants, les organisateurs ou autrui, que ce soit de manière publique ou privée se verra banni à vie des Infinity Trail et l'organisation se réserve le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes selon la gravité.

Si les personnes concernées sont inscrites à l'un des Infinity Trail, ils se verront retirer de la liste sans aucun remboursement.

Article 16 : Assurance Responsabilité Civile et Annulation

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur.

Chaque participant doit obligatoirement avoir sa propre assurance qui vous couvre personnellement en cas de problème personnel sur cet événement et/ou d'annulation en cas d'impossibilité de participer.

Nous insistons sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Si vous n'êtes pas assurés, il vous faut obligatoirement souscrire à l'assurance de notre partenaire pour vous protéger de l'imprévu et de l'accidentel sur <https://infinitytrail.assur-connect.com>.

Elle vous permettra d'obtenir un remboursement jusqu'à 80% pour un motif valide (voir les conditions lors de la souscription).

Sans souscription à cette assurance annulation, nous ne remboursons que partiellement (ou pas du tout) quel que soit le motif (voir article 2.3).

Article 17 : COVID-19, Cas de force majeure et annulation

Si nous devons annuler un événement Infinity Trail pour raison COVID-19, nous remboursons les inscriptions à un certain pourcentage selon les frais déjà engagés (hors frais de paiement sur la plateforme).

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve (hors Covid-19), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement, sans que personne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Dans l'éventualité où un nombre minimum d'inscrits ne serait pas atteint, un événement Infinity Trail peut se trouver annulé (35 pour Infinity Trail Normandie, 60 pour Infinity Trail Île d'Aix, 75 pour Hossegor et 75 pour Dijon et Laval). Dans ce cas, toutes les personnes inscrites seront intégralement remboursées (hors frais de paiement sur la plateforme).

Article 18 : Acceptation du règlement

Toute inscription à l'Infinity Trail implique la prise de connaissance du présent règlement ainsi que son acceptation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, programme, sans préavis et à n'importe quel moment ou annuler l'épreuve pour des raisons qui lui seraient imposées